

1. Record Nr.	UNINA9910273037803321
Autore	RODRIGUES Stéphane
Titolo	La Nouvelle Régulation des Services Publics en Europe
Pubbl/distr/stampa	Cachan : , : Technique et Documentation, , 2000 ©2000
ISBN	2-7430-0515-7
Descrizione fisica	1 online resource (1344 pages)
Soggetti	Electronic books.
Lingua di pubblicazione	Francese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
Nota di contenuto	Intro -- Avant-propos -- TABLE DES MATIÈRES -- INTRODUCTION GÉNÉRALE -- I. - Le champ de l'étude : le texte du service public -- A. - Le service public de réseau, nouvel objet d'étude -- B. - Le choix des États membres et le champ linguistique de l'étude -- 1. - Un choix représentatif d'États membres de la Communauté européenne -- 2. - Les difficultés de traduction des concepts -- II. - L'intérêt de l'étude : le contexte du service public -- A. - Le poids économique des services publics en Europe -- B. - Le service public, élément du modèle européen d'économie mixte -- 1. - Service public et "constitution économique européenne -- 2. - Le modèle d'économie mixte appliqué à la Communauté européenne -- III. - Les limites de l'étude : le prétexte du service public -- A. - Le service public dans le projet politique de la Communauté européenne -- 1. - Les facteurs d'émergence du service public dans le débat politique européen -- a. - La logique du marché intérieur -- b. - L'ancrage du service public dans les nouvelles politiques communautaires -- c. - Le service public face à la mondialisation et à l'évolution technologique -- d. - Le service public, comme composante du projet politique européen -- 2. - Une nouvelle référence au service public dans le traité de Rome : l'article 16 CE -- a. - L'évolution des positions européennes sur le service public -- b. - La genèse du nouvel article 16 du traité CE -- B. - L'architecture du nouvel article 16 CE comme cadre limitatif de l'étude -- 1. - La portée juridique du nouvel article 16 CE -- 2. - L'interprétation du nouvel article 16 CE, comme synthèse du débat -- PREMIÈRE PARTIE -

LE RENOUVELLEMENT INSTITUTIONNEL DU SERVICE PUBLIC PAR LE DROIT COMMUNAUTAIRE -- Titre I . - Le développement du concept de service public en Europe -- Chapitre I. - La nouvelle dimension constitutionnelle du service public.

Section I. - Service public et constitutions nationales -- Sous-section I. - Le cas particulier de la Grande-Bretagne -- Sous-section II. - L'identification de services publics constitutionnels (en Allemagne, en Espagne et en France) -- I. - Les services publics constitutionnels liés à l'exercice de la souveraineté nationale -- A. - Dans le cadre de la Constitution française -- B. - Dans le cadre des constitutions allemande et espagnole -- II. - Les services publics constitutionnels liés à des droits-créances à caractère économique et social -- A. - République sociale et droits-créances dans la Constitution française -- B. - État social et droits fondamentaux en Allemagne -- C. - État social et constitution économique en Espagne -- 1. - État social et droits sociaux -- 2. - État social et intervention de l'État -- Sous-section III. - Des jurisprudences constitutionnelles inégalement protectrices du service public -- I. - Une inspiration "nationalisatrice" commune aux constitutions -- II. - Une protection constitutionnelle différenciée -- A. - Quant au champ d'application des services publics constitutionnellement identifiés -- 1. - Dans le cadre de la Constitution française -- 2. - Dans le cadre de la Constitution espagnole -- 3. - Dans le cadre de la Loi fondamentale allemande -- B. - Quant aux conséquences liées à la qualification constitutionnelle d'une activité de service public -- 1. - Service public constitutionnel et personnes privées chargées de sa gestion -- 2. - Service public constitutionnel et situation de monopole -- Section II. - Service public et droit communautaire originaire -- Sous-section I. - Service public et négociations du traité de Rome -- Sous-section II. - La notion de service public dans le traité instituant la Communauté européenne. I. - La référence à la "notion de service public" à l'article 73 du traité de Rome -- A. - La notion de service public dans le cadre de la politique commune des transports de surface -- B. - La notion de service public dans le cadre de la politique commune des transports aériens -- C. - Premiers éléments pour une définition communautaire du service public -- II. - La notion de "service d'intérêt économique général" de l'article 86 CE -- A. - La notion de "services" au sens de l'article 86 2 CE -- B. - La notion d'"intérêt économique général" au sens de l'article 86 2 CE -- 1. - Le contrôle de la qualification de l'intérêt économique général -- a. - Une doctrine divisée -- b. - Le compromis jurisprudentiel -- 2. - Le contenu de l'intérêt économique général -- a. - La nature économique de l'activité d'intérêt général -- i. - L'approche négative de l'activité économique -- ii. - L'approche positive de la qualification économique de l'activité -- b. - Le contenu de l'intérêt général au sens de l'article 86 2 CE -- i. - L'approche objective de l'intérêt général -- ii. - L'approche subjective de l'intérêt général -- Chapitre II. - La notion de service public comme critère du droit administratif ? -- Section I. - La diversité des droits administratifs nationaux -- I. - L'existence d'un droit administratif fondé en partie sur le service public : l'influence du système juridique français -- A. - De la "petite école du service public" à la doctrine du "nouveau service public" espagnol -- B. - Un rôle limité dans le droit administratif espagnol -- 1. - Service public et contrat administratif en droit espagnol -- 2. - Service public et structure de l'ordre juridique espagnol -- a. - Service public et distinction entre droit public et droit privé -- b. - Service public et répartition des compétences juridictionnelles. II. - L'émergence d'un droit administratif déconnecté du service public :

les exemples des droits allemand et anglais -- A. - Le droit administratif allemand, droit de l'intervention publique -- 1. - Un droit administratif construit sans théorie générale du service public -- 2. Un droit pour encadrer et non justifier l'intervention publique -- a. - La théorie des choses publiques utilisées collectivement -- b. - La notion de mission d'intérêt général : illustration des difficultés à théoriser le service public -- B. - La consolidation d'un droit administratif anglais sans théorie générale du service public -- 1. - L'absence originaire d'un droit administratif pour théoriser le service public -- 2. - La naissance d'un droit administratif déconnecté du service public -- Section II. - L'approche plurielle du droit communautaire dérivé -- I. - La notion d'"obligations de service public" dans le droit dérivé applicable au secteur de l'énergie -- A. - Le fondement des obligations de service public -- B. - Le contenu des obligations de service public -- II. - La notion de "service universel" dans le droit dérivé applicable aux secteurs des postes et télécommunications -- A. - La philosophie du concept de service universel : instrument ou complément de la libéralisation ? -- B. - Le contenu du service universel -- 1. - Le service universel postal -- 2. Le service universel des télécommunications -- III. - L'intérêt général, élément unificateur d'une conception communautaire du service public -- Chapitre III. - La "neutralisation" du mode de gestion dans la définition du service public -- Section I. - La neutralité du droit communautaire -- I. - Le principe de neutralité défini par l'article 295 CE -- A. - L'objectif assigné à l'article 295 CE -- B. - Le champ d'application de l'article 295 CE. 1. - Lecture comparée des articles 295 CE, 83 CECA, 91 CEEA et 125 EEE -- 2. - L'interprétation de l'article 295 CE au contentieux -- C. - La portée juridique de l'article 295 CE -- 1. - Article 295 et règles de libre circulation -- 2. - Article 295 et règles de concurrence -- II. - Les limites de la neutralité -- A. - Les "incitations" à la privatisation -- 1. - Les exigences communautaires de politique économique -- 2. - L'incitation par le biais d'autres politiques communes -- B. - Une lecture parfois contestable de l'article 295 CE -- Section II. - Gestion déléguée et harmonisation communautaire -- I. - Concession et droit communautaire des marchés publics -- II. - Les notions communautaires d'"appel d'offres" et de "contrat de service public" (service public des transports) -- A. - La référence communautaire à la concession de services aériens par voie d'appel d'offres -- B. - La notion communautaire de "contrat de service public" dans le secteur des transports terrestres et maritimes -- Conclusion du Titre I. - Éléments de convergence entre les conceptions communautaires et nationales du service public -- Titre II. - Un nouveau cadre institutionnel de régulation des services publics -- Introduction : du contrôle à la régulation des services publics -- Chapitre I. - L'émergence d'un cadre communautaire de régulation des services publics -- Section I. - La compétence communautaire pour réglementer les services publics -- Sous-section I. - La compétence de la Communauté -- I. - L'expérience de la régulation fédérale des services publics aux États-Unis -- A. - Le fondement de la régulation : la doctrine américaine de l'utilité publique -- B. - Le niveau fédéral de régulation : l'habilitation constitutionnelle -- II. - Services publics et principe de subsidiarité au sein de la Communauté européenne. Sous-section II. - La répartition des compétences entre les institutions communautaires.
